

dire ce qu'ils estiment bon pour eux. Puis, après les avoir écoutés, nous devrions rédiger des mesures législatives et les débattre ici, à la Chambre, en toute objectivité et non pas en pensant que le programme électoral d'un parti politique sera compromis si une mesure particulière est rejetée.

Je vais vous donner un exemple. Je suis contre la peine de mort pour bien des raisons, mais je sais que, si un projet de loi était présenté à la Chambre dans un cadre législatif acceptable, il serait probablement adopté. Je voterais quand même contre un tel projet de loi mais, en rentrant dans ma circonscription, je devrais assumer toute responsabilité à l'égard de la position que j'ai prise.

Je ne pourrais pas dire que c'était la politique de mon parti. Je ne pourrais pas dire que, de façon générale, les Néo-démocrates d'un bout à l'autre du pays s'opposent à la peine capitale. Il faudrait que je dise: «Je regrette, mais Derek Blackburn, votre député, s'oppose à la peine de mort. Même si je sais que ce vote reflétait la volonté des Canadiens, je suis allé à l'encontre de la volonté de la majorité et, malgré les élections qui s'en viennent, je suis prêt à courir le risque.» Voilà la vraie démocratie. Ce n'est qu'un seul exemple, mais nous pourrions en donner beaucoup d'autres.

Je suis certain que je ne serais pas heureux du résultat du vote, mais il faudrait que je l'accepte, tout comme les Canadiens aujourd'hui, nos électeurs, sont souvent insatisfaits de la façon dont nous légiférons ici et commentent à en avoir assez de devoir dire: «Je n'aime pas ce que vous faites, mais je suppose que je ne peux rien changer.»

Mes collègues d'en face savent comme nous que les Canadiens en ont assez que nous ne les écoutions pas. Ils en ont assez d'une démocratie qui se résume à l'exercice du droit de vote tous les quatre ans. Personne ne les écoute. Personne à Ottawa ne tient compte de leur opinion sur la voie que le pays devrait suivre.

L'une des grandes raisons de cela, c'est que nous ne sommes plus des législateurs. Je suis convaincu que, quel que soit le parti au pouvoir, il n'y a jamais plus d'une vingtaine de personnes qui dirigent le pays. Notre démocratie est entre les mains de l'exécutif. Ce qui est arrivé à notre pays au cours des siècles, c'est que nous avons laissé la monarchie absolue faire place à un régime dans lequel le premier ministre jouit d'un pouvoir absolu tant que son gouvernement est majoritaire.

### *Initiatives ministérielles*

Si je me sens frustré en siégeant de ce côté-ci de la Chambre, je peux m'imaginer comment je me sentirais si je siégeais de l'autre côté. Je n'essaie pas d'être méchant lorsque je dis cela. J'ai l'impression, jour après jour, que les deux côtés de la Chambre ressentent un sentiment de frustration profonde.

Je vais vous donner un exemple. L'autre jour, j'ai traversé de l'autre côté, aux bureaux de la colline du Parlement, pour faire rédiger un projet de loi relativement simple—j'ai l'intention de présenter une série de projets de loi d'initiative parlementaire au cours de la prochaine session, mais le projet dont je discutais avec la responsable, c'est-à-dire la légiste, était relativement simple. Pourtant, cette personne m'a dit qu'il faudrait au moins deux mois, et peut-être même quatre, avant que je puisse avoir ce projet de loi. J'étais complètement abasourdi. J'imaginai qu'il faudrait peut-être quelques semaines. J'ai alors dit à la personne: «Quel est le problème?» Elle m'a répondu: «Je suis actuellement la seule personne affectée à la rédaction des projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire. Il existe un autre poste, mais celui-ci n'a pas été doté.» J'ai répondu: «Je me demande combien de légistes la Couronne emploie pour rédiger les projets de loi émanant du gouvernement?» La responsable m'a répondu: «Un peu plus de 1 700».

• (1210)

Cet exemple nous donne une idée très concrète de ce qui ne va pas à la Chambre. Il y a 1 700 légistes à l'emploi de la Couronne—à une centaine près—dont la responsabilité première est de rédiger des projets de loi pour le gouvernement. Par contre, il n'y en a qu'un seul pour s'occuper de tous les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire. Cela devrait vraiment être une question de privilège. Je le pense, parce que cette situation m'empêche de m'acquitter d'une fonction légitime de mon mandat. Je n'en dirai pas plus pour l'instant.

Un autre problème est le fait que les comités n'ont pas de pouvoir; ils n'ont pas d'influence. Nous ne pouvons menacer les hauts fonctionnaires. Lorsque je dis menacer, je veux dire qu'on ne peut les enjoindre de faire ce que nous croyons être approprié.

Il y a quelques semaines, j'ai assisté à une réunion du Comité permanent de la défense nationale—je ne suis plus un membre permanent de ce comité—qui portait sur le budget des dépenses du ministère. Sauf erreur, des dépenses de 13,2 milliards de dollars sont prévues cette